

REGLEMENT SPECIFIQUE FUTSAL

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation de la discipline du « **Futsal** ».

Organisation générale

Article 2 : Comité organisateur

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par son service Jeunesse et Vie Locale et son élu ;
- Le **Comité Futsal de Punaauia** représenté par sa présidente **Madame Chantal TEIKIAVAITOUA**.
- **AS Viarei** représenté par sa présidente **Madame Sylvana AH-LO**

Composition des équipes

Article 3 : Âges, composition et catégories

Toute personne, Homme comme Femme, pourra participer à partir de **15 ans et plus**. Les enfants mineurs devront se munir d'une autorisation parentale. (Voir annexe1)

Chaque équipe est constituée de :

- **5 joueurs sur le terrain ;**
- **7 remplaçants maximum ;**
- **2 arbitres OBLIGATOIRE ;**
- **1 coach et/ou 1 responsable de l'équipe.**

2 joueurs extérieurs sont autorisés par équipe.

Les mineures de 15 à 17 ans sont autorisées à participer avec autorisation parentale.

Les équipes sont composées aussi bien de licenciés de la Fédération Tahitienne de Football que de non-licencié.

2 catégories sont identifiées :

- 1. Homme**
- 2. Femme**

Déroulement des rencontres

Article 4 : Date, lieu et horaire

Les rencontres se dérouleront sur le complexe sportif Jacques VII de Outumaoro à partir de 8h00 soit un samedi par mois.

Les **dates prévisionnelles des rencontres de futsal** sont les suivantes :

- Samedi 17 février 2024
- Samedi 15 mars 2024
- Samedi 20 avril 2024
- Samedi 4 mai 2024
- Samedi 24 août 2024
- Samedi 28 septembre 2024
- Samedi 19 octobre 2024
- Samedi 23 novembre 2024

Article 5 : Lois du jeu

Les règles du jeu seront celles émises par la Fédération Tahitienne de Football – section Futsal.

Les chaussures sont obligatoires.

Le comité organisateur et/ou le jury aura la possibilité de réorganiser et d'adapter le déroulement des rencontres suivant le nombre d'équipes inscrits, les qualifiés, etc..

Article 6 : Tournois

Les matchs seront organisés en championnat (sous réserve du nombre d'équipes engagés).

Article 7 : Déroulement des matchs – Points – Arbitrage

Le port du maillot est obligatoire pour tous les joueurs. Dans le cas contraire, le joueur ne sera pas autorisé à jouer le match.

La durée des matchs :

- Si l'équipe ne se présente pas sur le terrain 5 minutes après la fin du match précédent, l'équipe sera considérée comme forfait.
- 2 mi-temps de 20 minutes ;
 - 1 temps mort par mi-temps de 1 min avec arrêt chrono et 5 min pour le changement de terrain.

Les points :

Goal average = Buts marqués - Buts encaissés
1 match gagné = 4 points
1 match perdu = 1 point
1 match nul = 2 points
1 match déclaré forfait = 0 point
1 match non arbitré = -1 point (NA)

Les arbitres :

- Toutes équipes doivent OBLIGATOIREMENT fournir 2 arbitres dont 1 pointeur qui sera à la table avec le comité organisateur.

Article 8 : Modification du présent règlement

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre d'équipe participante, des infrastructures disponibles, de la période des tournois, etc..... Il devra en informer 7 jours avant l'organisation de la journée, les différentes associations et équipes participantes.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf